

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice 11  
Présents: 08  
Votants: 08



L'an deux mille cinq, le deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOLIS Jean Pierre, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 01 septembre 2005

**Présents:** JOLIS Jean Pierre, MARQUET Guy, DURAN Jean-Paul, BARBAN Jean-François, BARBAN Jean, GUERIN Lucien , JOLIS Bernard, WILHEM Jean-Claude

**Absents:** LABROUCHE Guy, BONNEFOND Isabelle, DARMANDIEU Paulette ( excusée)

**Secrétaire de séance:** MARQUET Guy.

### **Objet : Projet de ligne ferroviaire à grande vitesse**

Le Maire expose à l'assemblée le projet de ligne à grande vitesse de Réseau Ferré de France pour assurer la liaison en TGV entre Bordeaux et Toulouse et les trois options de passages envisagés.

La commune de Pompage étant située dans le périmètre d'étude de l'option Sud, le Conseil Municipal est invité à donner son avis dans le cas où cette option serait retenue.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considère que la ligne ferroviaire actuelle entre Bordeaux et Toulouse moyennant quelques aménagements à des coûts acceptables devrait suffire à assurer un trafic correct entre les deux villes, l'autoroute A62 absorbe le trafic poids lourds sans qu'il soit nécessaire de prévoir d'autres voies pour le fret ou les voyageurs.

- constate que le projet de ligne à grande vitesse porterait atteinte à l'environnement, nos Landes de Gascogne ont actuellement une très bonne défense incendie grâce à un réseau de chemins dont l'accès ne serait plus garanti si la construction d'une telle voie ferroviaire avait lieu.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal considère que la LGV n'est pas une priorité pour le développement de notre région mais plutôt qu'elle va anéantir les efforts que font les collectivités depuis plusieurs années pour accueillir les citoyens demandeurs de tranquillité.

Outre un grand nombre de services publics ( écoles , bureau de poste ..etc..) notre région a également perdu ces dernières années une grande partie de son industrie de transformation du bois, le gemmage, ses exploitations agricoles à caractère familial et son chemin de fer reliant Mont-de-Marsan à Marmande qui avait la capacité pour ne pas dire la vocation de se substituer aux transports routiers, grands consommateurs d'énergie mais aussi grands pollueurs.

Ce sont toutes ces leçons de ce passé récent qui font douter le conseil municipal, de l'utilité de ce projet pour la région et l'interpelle fortement pour l'avenir légué à nos enfants.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal exprime un désaccord total à l'encontre de ce projet.

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

JP JOLIS

